

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 10 avril 2018 à 19 : 30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2018-01-0001 pour :

Émettre un permis d'agrandissement (# 2017-11-0261) d'un bâtiment ayant la marge latérale gauche à 2,03 mètres à l'avant et 2,73 mètres à l'arrière, alors qu'en vertu de l'article 27 du règlement de zonage numéro 185, les normes d'implantation d'un bâtiment principal pour autre usage que résidentiel, les marges latérales doivent être de 5 mètres.

Cette demande est localisée comme suit :

Adresse : 1312, chemin de la Petite-Côte

N°(s) lot(s) : 3 992 622 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de mars 2018.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)

